



Après un effacement des dettes, peut-on me prendre de l'argent sur mon compte?

Par **Tinamanjul**, le **05/01/2021** à **22:55**

Bonjour,

J'ai eu un effacement total des dettes par la Banque de France, j'ai reçu le mois dernier un recommandé BDF qui me précisait que les créanciers n'ayant pas fait appel de la décision, celle-ci serait définitive. Je m'aperçois ce soir sur mon compte bancaire que j'ai un virement qui vient d'être effectué à un des créancier que j'ai mis dans le dossier BDF, je tiens à préciser que ce n'est pas un prélèvement mais bel et bien un virement, sachant qu'il n'a pas mon rib, je n'ai pas le sien non plus. Comment est-ce possible, surtout après un effacement des dettes, et de plus, pensez-vous que je vais revoir cet argent car je retravaille depuis peu et là j'ai la moitié de mon premier salaire qui vient de partir. Merci par avance pour votre réponse.

Cordialement

Vanessa

Par **P.M.**, le **05/01/2021** à **23:05**

Bonjour,

Si ce n'est pas un prélèvement mais un virement, il faudrait demander des explications à votre banque...

Par **Tinamanjul**, le **06/01/2021** à **10:21**

J'ai plus d'explication ce matin, il s'agit d'une saisi attribution. Je n'ai rien reçu par courrier, je ne comprends pas, cela me dépasse!

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **12:21**

La saisie-attribution doit vous être dénoncée dans les 8 jours par l'Huissier avec qui il faudrait prendre contact pour lui faire part de l'effacement des dettes, documents à l'appui, pour qu'il délivre une mainlevée...

Par **Tinamanjul**, le **06/01/2021** à **14:03**

J'ai téléphoné à ma banque puis à la banque de France. Je me suis déplacée chez l'huissier ce matin, avec tous les documents. Il va me signifier la saisie aujourd'hui ou demain et va faire le nécessaire pour faire une main levée, c'est ce que m'a répondu sa secrétaire. Je vous remercie d'avoir pris le temps de me répondre et de vos conseils, je vais pouvoir dormir plus sereinement.

Merci beaucoup

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **15:28**

J'espère que l'Huissier délivrera la mainlevée, s'il ne le faisait pas, il faudrait contester la saisie-attribution en assignant la partie adverse dans le mois qui suit devant le Juge de l'Exécution mais vous pouvez dormir plus sereinement...

Par **Tinamanjul**, le **06/01/2021** à **21:23**

La secrétaire m'a laissé un message sur mon répondeur, il débloque l'argent dès demain en faisant une main levée, cool plus de peur que de mal!

Merci

Par **P.M.**, le **06/01/2021** à **22:36**

N'hésitez pas à demander le remboursement des frais bancaires qui vous seraient débités...

Par **saraD**, le **26/05/2024** à **14:37**

Bonjour,

J'ai reçu un acte exécutoire de la banque de France qui m'informe que ma dette de crédit à la consommation est effacée totalement et que le délai de contestation est dépassé.

Je dois recevoir une somme d'argent que j'ai prêtée à ma sœur, dois-je informer la banque de

France ou il y'a un risque que l'organisme de credit me les reclammes car je sais qu'ils ont acces a tout les comptes bancaire entre eux.

Merci de votre reponse